

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VOLGELSHEIM - COMMUNE (1) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680352800019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEUF BRISACH

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE VOLGELSHEIM (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	42
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	48
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.6 - Etat des engagements reçus	50
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	53
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	54

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	58
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	59
C3.2 - Liste des établissements publics créés	60
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	61
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	62

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	63
D2 - Arrêté et signatures	64

VOLGELSHEIM - COMMUNE (1) - MAIRIE DE VOLGELSHEIM - BP - 2021

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 68352	VOLGELSHEIM - COMMUNE (1) MAIRIE DE VOLGELSHEIM	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 713
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	17
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 466 299,00	3 846 743,00	1 269,71	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 062,41	725,00
2	Produit des impositions directes/population	169,19	404,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	874,60	901,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 005,16	311,00
5	Encours de dette/population	181,92	717,00
6	DGF/population	137,16	150,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	45,17 %	49,80 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	125,27 %	88,80 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	114,93 %	34,50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	20,80 %	79,60 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 976 000,00	2 376 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 600 000,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 976 000,00	2 976 000,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 730 300,00	1 002 960,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	149 700,00	377 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 831 040,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 880 000,00	5 211 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 856 000,00	8 187 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	950 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 290 000,00	0,00	1 302 000,00	1 302 000,00	1 302 000,00
014	Atténuations de produits	160 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	238 000,00	0,00	238 800,00	238 800,00	238 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 638 000,00	0,00	2 740 800,00	2 740 800,00	2 740 800,00
66	Charges financières	19 200,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
67	Charges exceptionnelles	57 500,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	108 313,00		72 519,00	72 519,00	72 519,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 823 013,00	0,00	2 882 319,00	2 882 319,00	2 882 319,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	122 987,00		93 681,00	93 681,00	93 681,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		122 987,00		93 681,00	93 681,00	93 681,00
TOTAL		2 946 000,00	0,00	2 976 000,00	2 976 000,00	2 976 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 976 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	60 000,00	0,00	59 900,00	59 900,00	59 900,00
73	Impôts et taxes	1 644 000,00	0,00	1 553 700,00	1 553 700,00	1 553 700,00
74	Dotations et participations	493 000,00	0,00	611 650,00	611 650,00	611 650,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00	131 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 332 000,00	0,00	2 361 250,00	2 361 250,00	2 361 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 784,00	0,00	11 534,00	11 534,00	11 534,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 342 784,00	0,00	2 372 784,00	2 372 784,00	2 372 784,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 216,00		3 216,00	3 216,00	3 216,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 216,00		3 216,00	3 216,00	3 216,00
TOTAL		2 346 000,00	0,00	2 376 000,00	2 376 000,00	2 376 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	600 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 976 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	90 465,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	4 900,00	11 100,00	11 100,00	16 000,00
21	Immobilisations corporelles	606 500,00	45 000,00	1 119 000,00	1 119 000,00	1 164 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 851 000,00	92 000,00	1 258 000,00	1 258 000,00	1 350 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 542 500,00	141 900,00	2 443 100,00	2 443 100,00	2 585 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 284,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		49 324,00	49 324,00	49 324,00
	Total des dépenses financières	137 284,00	0,00	139 324,00	139 324,00	139 324,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	150 000,00	7 800,00	134 200,00	134 200,00	142 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 829 784,00	149 700,00	2 716 624,00	2 716 624,00	2 866 324,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 216,00		3 216,00	3 216,00	3 216,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		10 460,00	10 460,00	10 460,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 216,00		13 676,00	13 676,00	13 676,00
	TOTAL	2 836 000,00	149 700,00	2 730 300,00	2 730 300,00	2 880 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 880 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	668 840,00	57 000,00	372 600,00	372 600,00	429 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	44 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	748 250,00	57 000,00	372 600,00	372 600,00	429 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	161 833,00	5 000,00	404 000,00	404 000,00	409 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	297 867,00	0,00	118 219,00	118 219,00	118 219,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
	Total des recettes financières	636 700,00	180 000,00	524 219,00	524 219,00	704 219,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	150 000,00	140 000,00	2 000,00	2 000,00	142 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 534 950,00	377 000,00	898 819,00	898 819,00	1 275 819,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	122 987,00		93 681,00	93 681,00	93 681,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		10 460,00	10 460,00	10 460,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	125 987,00		104 141,00	104 141,00	104 141,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		1 660 937,00	377 000,00	1 002 960,00	1 002 960,00	1 379 960,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 831 040,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 211 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	90 465,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 050 000,00		1 050 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 302 000,00		1 302 000,00
014	Atténuations de produits	150 000,00		150 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	238 800,00		238 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 000,00	0,00	16 000,00
67	Charges exceptionnelles	53 000,00	0,00	53 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	93 681,00	93 681,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	72 519,00		72 519,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 882 319,00	93 681,00	2 976 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 976 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 216,00	3 216,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	90 000,00	0,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	55 000,00	3 000,00	58 000,00
204	Subventions d'équipement versées	16 000,00	0,00	16 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 164 000,00	7 460,00	1 171 460,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	142 000,00	0,00	142 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	49 324,00		49 324,00
Dépenses d'investissement – Total		2 866 324,00	13 676,00	2 880 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 880 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	59 900,00		59 900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 553 700,00		1 553 700,00
74	Dotations et participations	611 650,00		611 650,00
75	Autres produits de gestion courante	131 000,00	0,00	131 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 534,00	3 216,00	14 750,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 372 784,00	3 216,00	2 376 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	600 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 976 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	409 000,00	0,00	409 000,00
13	Subventions d'investissement	429 600,00	0,00	429 600,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 460,00	7 460,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		93 681,00	93 681,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	142 000,00	0,00	142 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	175 000,00		175 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 157 600,00	104 141,00	1 261 741,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 831 040,00
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	118 219,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 211 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	950 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	150 000,00	130 000,00	130 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	12 000,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	25 000,00	25 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	600,00	600,00	600,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 400,00	9 400,00	9 400,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	60 000,00	60 000,00	60 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	100 000,00	100 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	100 000,00	100 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	60 000,00	80 000,00	80 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6161	Multirisques	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	8 000,00	8 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6241	Transports de biens	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6248	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 650,00	2 900,00	2 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 750,00	5 000,00	5 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	600,00	600,00	600,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	150 000,00	150 000,00	150 000,00
63512	Taxes foncières	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	4 500,00	5 500,00	5 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 290 000,00	1 302 000,00	1 302 000,00
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	50 000,00	50 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 500,00	15 500,00	15 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	755 000,00	755 000,00	755 000,00
6413	Personnel non titulaire	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 000,00	130 000,00	130 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00	30 000,00	30 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	160 000,00	150 000,00	150 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	150 000,00	140 000,00	140 000,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	238 000,00	238 800,00	238 800,00
6518	Autres	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6531	Indemnités	70 500,00	72 300,00	72 300,00
6532	Frais de mission	2 900,00	3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6535	Formation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	200,00	200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6553	Service d'incendie	35 000,00	35 000,00	35 000,00
65548	Autres contributions	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 000,00	4 000,00	4 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	2 670,00	2 700,00	2 700,00
657362	Subv. fonct. CCAS	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	61 200,00	59 000,00	59 000,00
65888	Autres	30,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 638 000,00	2 740 800,00	2 740 800,00
66	Charges financières (b)	19 200,00	16 000,00	16 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 000,00	15 800,00	15 800,00
6688	Autres	200,00	200,00	200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	57 500,00	53 000,00	53 000,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	25 000,00	20 500,00	20 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	108 313,00	72 519,00	72 519,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 823 013,00	2 882 319,00	2 882 319,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	122 987,00	93 681,00	93 681,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	122 987,00	93 681,00	93 681,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		122 987,00	93 681,00	93 681,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		122 987,00	93 681,00	93 681,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 946 000,00	2 976 000,00	2 976 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 976 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	60 000,00	59 900,00	59 900,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 950,00	2 950,00	2 950,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	250,00	250,00	250,00
7066	Redevances services à caractère social	300,00	300,00	300,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 100,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	36 400,00	36 400,00	36 400,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	15 000,00	16 000,00	16 000,00
73	Impôts et taxes	1 644 000,00	1 553 700,00	1 553 700,00
73111	Impôts directs locaux	559 481,00	459 000,00	459 000,00
73211	Attribution de compensation	743 370,00	743 370,00	743 370,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	59 584,00	60 680,00	60 680,00
73221	FNGIR	97 350,00	97 350,00	97 350,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	40 000,00	40 000,00
7336	Droits de place	215,00	300,00	300,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	90 000,00	95 000,00	95 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	39 000,00	40 000,00	40 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	15 000,00	18 000,00	18 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	493 000,00	611 650,00	611 650,00
7411	Dotation forfaitaire	366 345,00	348 200,00	348 200,00
74121	Dotation de solidarité rurale	23 960,00	23 905,00	23 905,00
744	FCTVA	0,00	6 000,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	11 200,00	3 800,00	3 800,00
7478	Participat° Autres organismes	27 350,00	27 000,00	27 000,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	45 000,00	49 161,00	49 161,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 196,00	150 084,00	150 084,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	16 949,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	3 500,00	3 500,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	131 000,00	131 000,00
752	Revenus des immeubles	129 000,00	130 000,00	130 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	850,00	850,00	850,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	150,00	150,00	150,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 332 000,00	2 361 250,00	2 361 250,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 784,00	11 534,00	11 534,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	34,00	34,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	784,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 500,00	10 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 342 784,00	2 372 784,00	2 372 784,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 216,00	3 216,00	3 216,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 216,00	3 216,00	3 216,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 216,00	3 216,00	3 216,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 346 000,00	2 376 000,00	2 376 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	600 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 976 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	50 000,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	34 000,00	22 000,00	22 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	22 000,00	22 000,00
2051	Concessions, droits similaires	16 000,00	11 000,00	11 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	35 000,00	11 100,00	11 100,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 000,00	11 100,00	11 100,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	606 500,00	1 119 000,00	1 119 000,00
2111	Terrains nus	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2112	Terrains de voirie	20 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 000,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	35 000,00	30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	130 000,00	210 000,00	210 000,00
2135	Installations générales, agencements	30 000,00	70 000,00	70 000,00
2138	Autres constructions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	5 000,00	90 000,00	90 000,00
2152	Installations de voirie	120 000,00	10 000,00	10 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	15 000,00	15 000,00
21561	Matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	13 000,00	210 000,00	210 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	165 000,00	165 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	73 000,00	123 000,00	123 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	3 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 600,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 200,00	47 000,00	47 000,00
2184	Mobilier	50 500,00	58 000,00	58 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 700,00	23 000,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 851 000,00	1 258 000,00	1 258 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	886 000,00	558 000,00	558 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	945 000,00	680 000,00	680 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 542 500,00	2 443 100,00	2 443 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 284,00	90 000,00	90 000,00
1641	Emprunts en euros	85 000,00	88 000,00	88 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 284,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	49 324,00	49 324,00
Total des dépenses financières		137 284,00	139 324,00	139 324,00
458122	Dépenses partagées PMR Gare (6)	70 000,00	68 500,00	68 500,00
458123	Dépenses partagées ZAE Château (6)	80 000,00	65 700,00	65 700,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		150 000,00	134 200,00	134 200,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 829 784,00	2 716 624,00	2 716 624,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 216,00	3 216,00	3 216,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 216,00	3 216,00	3 216,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	3 216,00	3 216,00	3 216,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 000,00	10 460,00	10 460,00
2031	Frais d'études	0,00	3 000,00	3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	7 460,00	7 460,00
2313	Constructions	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 216,00	13 676,00	13 676,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 836 000,00	2 730 300,00	2 730 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	149 700,00
-----------------------------------	-------------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 880 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	668 840,00	372 600,00	372 600,00
1312	Subv. transf. Régions	7 300,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	170 700,00	5 000,00	5 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	106 650,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	30 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	107 600,00	306 700,00	306 700,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	161 300,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	22 600,00	14 300,00	14 300,00
1342	Amendes de police non transférable	20 000,00	10 000,00	10 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	42 690,00	36 600,00	36 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	44 410,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	44 410,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		748 250,00	372 600,00	372 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	459 700,00	522 219,00	522 219,00
10222	FCTVA	95 833,00	364 000,00	364 000,00
10226	Taxe d'aménagement	66 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	297 867,00	118 219,00	118 219,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	175 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		636 700,00	524 219,00	524 219,00
458222	Dépenses partagées PMR Gare (5)	70 000,00	1 000,00	1 000,00
458223	Dépenses partagées ZAE Château (5)	80 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		150 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 534 950,00	898 819,00	898 819,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	122 987,00	93 681,00	93 681,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 429,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	469,00	1 113,00	1 113,00
28051	Concessions et droits similaires	5 724,00	2 862,00	2 862,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 523,00	3 523,00	3 523,00
28135	Installations générales, agencements, ..	8 158,00	7 818,00	7 818,00
28138	Autres constructions	0,00	37,00	37,00
28152	Installations de voirie	4 535,00	4 535,00	4 535,00
281561	Matériel roulant	2 293,00	2 293,00	2 293,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 283,00	4 706,00	4 706,00
281571	Matériel roulant	6 876,00	6 876,00	6 876,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 267,00	2 309,00	2 309,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 230,00	10 057,00	10 057,00
28182	Matériel de transport	13 080,00	10 055,00	10 055,00
28183	Matériel de bureau et informatique	25 261,00	20 370,00	20 370,00
28184	Mobilier	17 938,00	13 658,00	13 658,00
28188	Autres immo. corporelles	4 921,00	3 469,00	3 469,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		122 987,00	93 681,00	93 681,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	10 460,00	10 460,00
2031	Frais d'études	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	7 460,00	7 460,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		125 987,00	104 141,00	104 141,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 660 937,00	1 002 960,00	1 002 960,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	377 000,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 831 040,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 211 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 500 000,00									
10278 03240 000201423 01 dossi	CAISSE DE CREDIT MUTUEL VAUBAN	04/04/2006		30/06/2006	1 500 000,00	F		3,400	3,400		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

VOLGELSHEIM - COMMUNE (1) - MAIRIE DE VOLGELSHEIM - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		496 553,63				87 904,38	15 769,94	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		496 553,63				87 904,38	15 769,94	0,00	0,00	
10278 03240 000201423 01 dossi		0,00	A-1	496 553,63	5,17	F	3,400	87 904,38	15 769,94	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		496 553,63				87 904,38	15 769,94	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

VOLGELSHEIM - COMMUNE (1) - MAIRIE DE VOLGELSHEIM - BP - 2021

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	496 553,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 750.00 €	26-05-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	26/05/2016
L	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	26/05/2016
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	40	26/05/2016
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	30	26/05/2016
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	26/05/2016
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	26/05/2016
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	26/05/2016
L	2128 bâtiments légers ou abris	5	26/05/2016
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	10	26/05/2016
L	2135 installations électriques et téléphoniques	5	26/05/2016
L	2152 mats, lampadaires, feux tricolores	20	26/05/2016
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5	26/05/2016
L	21571 Matériel roulant - Voirie	7	26/05/2016
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	26/05/2016
L	2158 ascenseur	20	26/05/2016
L	2158 installations et appareils de chauffage	10	26/05/2016
L	2158 mobilier urbain	5	26/05/2016
L	2158 tondeuse, débroussailleuse, souffleur, broyeur, perceuses,.	5	26/05/2016
L	2182 véhicules d'occasion	4	26/05/2016
L	2182 véhicules neufs, camions, nacelles, tracteurs, chariots	8	26/05/2016
L	2183 coffre-fort, armoire ignifugée	20	26/05/2016
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	6	26/05/2016
L	2184 Mobilier	5	26/05/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	26/05/2016
L	2188 équipements sportifs, buts	10	26/05/2016
L	2188 jeux, balançoires, toboggans	7	26/05/2016
L	2188 réfrigérateurs, fours, lave-linges, lave-vaisselles, TV, as	3	26/05/2016
L	2132 Immeubles de rapport	20	26/05/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		140 540,00	I 140 540,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		88 000,00	88 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	88 000,00	88 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		52 540,00	52 540,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 216,00	3 216,00
020	Dépenses imprévues	49 324,00	49 324,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	140 540,00	149 700,00	0,00	290 240,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		497 681,00	III 497 681,00
Ressources propres externes de l'année (a)		404 000,00	404 000,00
10222	FCTVA	364 000,00	364 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	40 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		93 681,00	93 681,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 113,00	1 113,00
28051	Concessions et droits similaires	2 862,00	2 862,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 523,00	3 523,00
28135	Installations générales, agencements, ..	7 818,00	7 818,00
28138	Autres constructions	37,00	37,00
28152	Installations de voirie	4 535,00	4 535,00
281561	Matériel roulant	2 293,00	2 293,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	4 706,00	4 706,00
281571	Matériel roulant	6 876,00	6 876,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 309,00	2 309,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 057,00	10 057,00
28182	Matériel de transport	10 055,00	10 055,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 370,00	20 370,00
28184	Mobilier	13 658,00	13 658,00
28188	Autres immo. corporelles	3 469,00	3 469,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	497 681,00	377 000,00	3 831 040,00	118 219,00	4 823 940,00

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	290 240,00
Ressources propres disponibles	IV	4 823 940,00
Solde	V = IV – II (6)	4 533 700,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45821		Intitulé de l'opération : dépenses partagées comcom			Date de la délibération : 08/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	39 578,48	0,00	0,00	0,00		
458121 Dépenses nouvelles (5)	39 578,48	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	39 578,48	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)	39 578,48	0,00	0,00	0,00		
458221 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	28 779,00	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Financement par le mandataire</i>	10 799,48	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	39 578,48	0,00	0,00	0,00		

N° opération : 45822		Intitulé de l'opération : Dépenses partagées PMR Gare			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	65 409,33	4 500,00	68 500,00	73 000,00		
458122 Dépenses nouvelles (5)	65 409,33	4 500,00	68 500,00	73 000,00		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	65 409,33	4 500,00	68 500,00	73 000,00		
RECETTES (b)	0,00	70 000,00	1 000,00	71 000,00		
458222 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	70 000,00	1 000,00	71 000,00		
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	70 000,00	1 000,00	71 000,00		

N° opération : 45823	Intitulé de l'opération : Dépenses partagées ZAE Château			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	67 521,41	3 300,00	65 700,00	69 000,00
458123 Dépenses nouvelles (5)	67 521,41	3 300,00	65 700,00	69 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	67 521,41	3 300,00	65 700,00	69 000,00
RECETTES (b)	0,00	70 000,00	1 000,00	71 000,00
458223 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	70 000,00	1 000,00	71 000,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	70 000,00	1 000,00	71 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					907 276,44	788 034,83										13 790,61	59 839,97	
HHA	2019	X Echéance constante	gestion locative	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION DIF ELUS	907 276,44	788 034,83	11,42	A	F	1,750	F		1,750	-		13 790,61	59 839,97	
TOTAL GENERAL					907 276,44	788 034,83										13 790,61	59 839,97	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	103 674,32
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	103 674,32
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 372 784,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,37
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					1 739 310,00	800 206,00	94 144,00
2003	aménagement voie romaine et carrefour	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	20	A	158 700,00	7 935,00	7 935,00
2006	construction salle doublée	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	20	A	1 190 360,00	535 662,00	59 518,00
2006	liaison pont beaumartin	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	15	A	30 000,00	26 000,00	2 000,00
2006	parking salle des fêtes	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	15	A	34 500,00	28 552,00	2 974,00
2008	aménagement carrefour Grimm	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	15	A	54 783,00	47 479,00	3 652,00
2013	réfection rue de la paix	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	15	A	82 810,00	71 768,00	5 521,00
2014	rénovation école Grimm	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	15	A	173 175,00	80 815,00	11 545,00
2019	réfection rue beaupuy / carrefour voie romaine / rue du polilu	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH	15	A	14 982,00	1 995,00	999,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					1 739 310,00	800 206,00	94 144,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657341	MEDIATHEQUE DE BIESHEIM	Subvention annuelle	COMMUNE DE BIESHEIM	Commune	2 671,00
657362	CCAS VOLGELSHEIM	Subvention annuelle - forfait	CCAS DE VOLGELSHEIM	Etablissement de droit public	5 000,00
6574	DONNEURS DE SANG VOLGELSHEIM	Subvention annuelle - forfait	DONNEURS BENEVOLES DE SANG DE VOLGELSHEIM ASSO	Association	440,00
6574	SAPEURS POMPIERS VOLGELSHEIM AMICALE	Subvention annuelle - forfait	AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VOLGELSHEIM	Autre personne de droit privé	800,00
6574	MUSIQUE ET CULTURE ASSOC	Subvention annuelle - forfait	MUSIQUE ET CULTURE ASSO	Association	25,00
6574	PASSERELLES ASSOC	Subvention annuelle - forfait	PASSERELLES ASSO	Association	800,00
6574	CAVO	Subvention annuelle - forfait	CAVO COMITE ASSOCIATIF DE VOLGELSHEIM	Association	995,00
6574	ESPOIR DU RHIN ACCORDEON CLUB	Subvention annuelle - forfait	ESPOIR DU RHIN ACCORDEON CLUB	Association	400,00
6574	GAS BOLLWILLER	Subvention annuelle	GROUPEMENT D ACTION SOCIALE	Autre personne de droit privé	1 445,00
6574	HARMONIE MUNICIPALE ASSOC	Subvention annuelle - forfait	HARMONIE MUNICIPALE DE VOLGELSHEIM	Association	10 000,00
6574	LIVRE ET CULTURE ASSOC	Subvention annuelle - forfait	LIVRE ET CULTURE ASSO	Association	2 000,00
6574	MAISON SAINT JEAN XXIII ASSOC	Subvention annuelle - forfait	MAISON SAINT JEAN XXIII ASSO	Association	3 500,00
6574	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET	Subvention annuelle - forfait	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET	Association	152,00
6574	CARITAS	Subvention annuelle - forfait	CARITAS ALSACE - EQUIPE PAYS DE BRISACH	Association	600,00
6574	PECHE ETANG DE LA PETITE HOLLANDE ASSOC	Subvention annuelle - forfait	PECHE ETANG DE LA PETITE HOLLANDE ASSOC	Association	400,00
6574	SOCIETE HISTOIRE RIED ET RHIN	subvention annuelle - forfait	SOCIETE HISTOIRE HARDT ET DU RIED	Association	99,00
6574	UNC-AFN	subvention annuelle - forfait	UNC SECTION DE NEUF BRISACH	Association	118,00
6574	SOUVENIR FRANCAIS	subvention annuelle - forfait	SOUVENIR FRANCAIS	Association	28,00
6574	MAGIC EVENTS	subvention annuelle - forfait	MAGIC EVENTS	Autre personne de droit privé	400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	3,00	13,00	13,00	1,00	14,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	3,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE de 1ère CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
agent polyvalent responsable salle des fêtes		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATSEM PRINCIPAL de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL de 2ème CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM PRINCIPALE de 2ème CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM de 1ère CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VOLGELSHEIM - COMMUNE (1) - MAIRIE DE VOLGELSHEIM - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER PRINCIPAL CHEF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN DE POLICE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		22,00	3,00	25,00	25,00	1,00	26,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				24 000,00		
agent polyvalent responsable salle des fêtes		TECH		24 000,00	A pas cadre d'emp	CDD responsable salle des fêtes
Agents occupant un emploi non permanent (7)				17 100,00		
ATSEM mi-temps		MS		6 700,00	A complément 50%	CDD ATSEM mi-temps
agent responsable plaine de jeux		TECH		2 000,00	A	CDD responsable plaine de jeux
agents saisonniers		TECH		8 400,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				41 100,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> 01/07/2019 -	HHA	OPHLM HHA	Autres Organismes Sociaux	907 276,44
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> 01/09/2013 -	PREALIS ASSO	PREALIS ASSO	Association	120 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	CCAS		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Centre Europe		-	SPIC

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	3 430 000,00	-17,03	21,69	171,46	743 967,00	125,23
TFPNB	50 600,00	0,40	36,09	2,50	18 262,00	2,91
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 480 600,00	-16,82			762 229,00	119,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le (1),

A Volgelsheim, le 08/04/2021

Le ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Volgelsheim, le 08/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ASSEM Hikmat	
BECOULET Olivier	
BOLLINGER Corinne	
DA CRUZ Sonia	
FARRUGIA Alain	
FIDON Patricia	
FIGLESTHALER Alexander	
GANTZER Claude	
GOMES Camille	
HENRION Kim-Loan	
HOUMAIRE Philippe	
JOUBE Caroline	
LACROIX Marie	
LOUSORI Vanessa	
MARCINIAK Sabine	
MAS Philippe	
O'MURPHY Pierrick	
POURCHOT Stève	
RIBOLI Sébastien	
SCHAAL Claude	
TAILLEFER Jean-Luc	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par Le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Volgelsheim, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.